

Commission Territoriale Seine-Aval et Rivières Normandes 11 avril 2024

- 10h00** **Mot d'accueil Mme Valérie DESQUESNE**
- Mot d'accueil Mme Pascale FAUCHER**
- Mot d'accueil Mme Corinne GOILLOT**
- 10h15** **Présentation des grandes orientations du 12ème Programme**
Echanges avec la salle
- 11h15** **La réforme des redevances**
Echanges avec la salle
- 11h45** ***Ils l'ont fait, pourquoi pas vous ?***
- 11h50** **La stratégie de mobilisation des acteurs du territoire**
Echanges avec la salle
- 12h50** **Conclusions**

Commission Territoriale Seine-Aval et Rivières Normandes 11 avril 2024

Commission Territoriale
Seine-Aval et Rivières Normandes



Mme Valérie DESQUESNE

**Présidente de la Commission Territoriale Seine-Aval
et Rivières Normandes**

**Vice-Présidente du Conseil Départemental du
Calvados**

Commission Territoriale Seine-Aval et Rivières Normandes

11 avril 2024

Mme Pascale FAUCHER
Directrice territoriale et maritime Seine-Aval

Commission Territoriale Seine-Aval et Rivières Normandes 11 avril 2024

Mme Corinne GOILLOT
Adjointe au SGAR Normandie
Préfecture de région

Commission Territoriale Seine-Aval et Rivières Normandes 11 avril 2024

Actualités sur le Plan eau



PLAN EAU
L'AGENCE DE L'EAU
SEINE-NORMANDIE S'ENGAGE

**Plus vite, plus fort,
accélérons nos actions !**

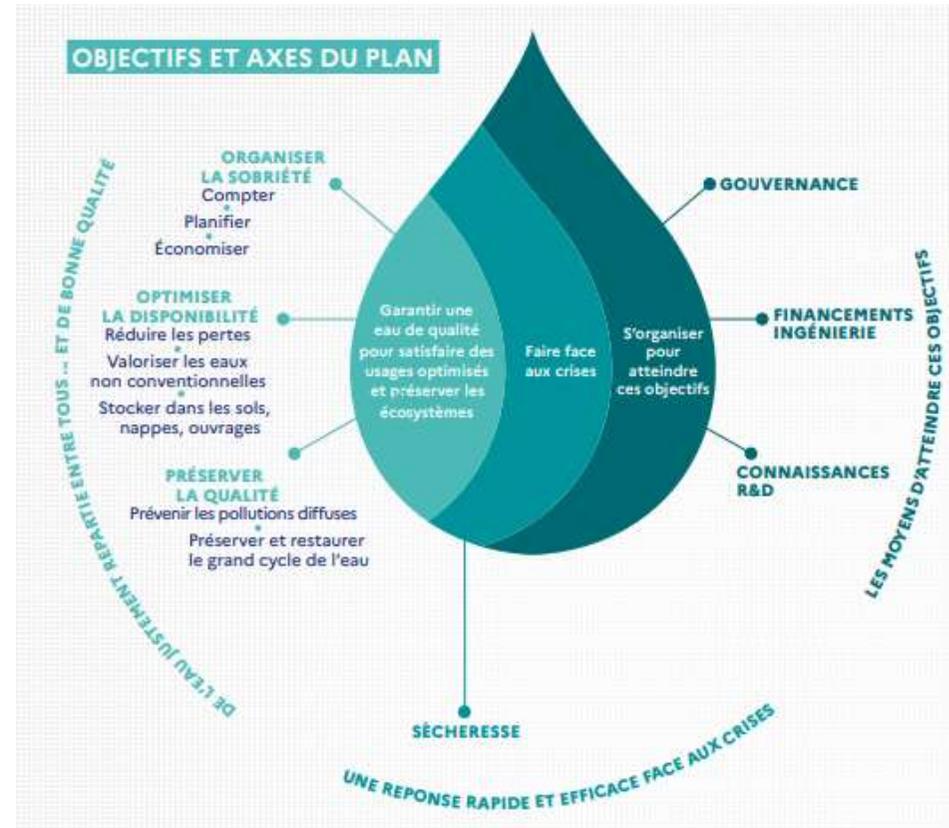
Le Plan Eau : -10% d'eau prélevée d'ici 2030

3 enjeux majeurs

- Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs
- Optimiser la disponibilité de la ressource
- Préserver la qualité de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels

53 mesures concrètes, qui répondent aux grands enjeux de sobriété, disponibilité et qualité, et de réponse face aux crises de sécheresse.

475 M€ / an de moyens supplémentaires pour les agences de l'eau
Soit 93,5M€ prévus sur le bassin Seine-Normandie



L'agence de l'eau Seine-Normandie renforce sa mise en œuvre et mobilise les acteurs du bassin

Dès 2023 :

- Enrichissement de la stratégie d'adaptation au changement climatique
- Maintien de taux majorés pour les actions prioritaires en matière d'assainissement, de lutte contre les fuites d'eau ou la restauration des milieux
- Signature d'une convention avec la Banque des Territoires, pour une offre renouvelée



En 2024 :

- Augmentation de notre capacité de financement : adoption de la révision de programme intégrant 72,09 M€ d'enveloppes supplémentaires
- Accélération des projets à travers de nombreuses mobilisations ciblées par groupe d'acteurs

Mobilisation des TERRITOIRES

💧 Etudes sur les volumes prélevables en étiage

Appel à projets ouvert du 15 mars au 30 septembre 2024

Public visé : collectivités, Etat

Taux d'aides allant jusqu'à 100%



💧 Expérimentation sur 2 territoires de la mise en place de télécompteurs

Identification de territoires expérimentaux, pour organiser la télérelève de l'ensemble des usages, pour la gestion d'une même ressource

Public visé : groupement de collectivités, syndicats d'irrigants, OUGC

Taux d'aides allant jusqu'à 80%



Mobilisation des COLLECTIVITES



Collectivités : engagez-vous pour la sobriété, les économies d'eau et la protection des captages
Vous êtes maire ou élu d'une commune ou d'une collectivité, vous êtes à la tête d'un service d'eau potable et vous souhaitez mettre en œuvre localement sur votre territoire, des actions pour faire avancer la sobriété et les économies d'eau pour la transition écologique ?

💧 **Soutien aux campagnes de communication auprès des citoyens et des ménages, y compris kits hydro-économiques et récupérateurs d'eau de pluie**

Public visé : collectivités menant des actions groupées

Taux d'aide allant jusqu'à 60% en zone de tension



💧 **Soutien aux études de tarification du service d'eau potable**

Public visé : collectivités et syndicats gestionnaires

Taux d'aide allant jusqu'à 50%



Mobilisation des COLLECTIVITES

💧 Soutien aux actions de réduction des fuites et de sécurisation de l'approvisionnement

Public visé : 2 listes nationales : 16 collectivités sur le bassin pour rendement insuffisant et 122 collectivités pour difficultés rencontrées en période de sécheresse 2022 et +
Taux d'aide de 40% à 60% des études et travaux

14

💧 Soutien à la préservation de la ressource en eau pour l'AEP

Soutien à la mise en place de PGSSE

Poursuite du déploiement de PSE

Renforcement du financement de MAEC pertinentes

Aide aux filières BNI

Public visé : collectivités et syndicats gestionnaires d'eau

Taux d'aide allant jusqu'à 80% et même 100% pour les PSE opérés par des collectivités

23

27

Mobilisation des COLLECTIVITES

💧 Réutilisation des eaux non conventionnelles

L'agence est partenaire de l'appel manifestation d'intérêt à destination des collectivités littorales pour étudier la faisabilité de projets de réutilisation des eaux non conventionnelles.

Public visé : collectivités expérimentatrices, sur les 45 stations d'épuration littorales potentiellement concernées

Taux d'aide allant de 50% à 80% (selon type d'études)

Mobilisation des COLLECTIVITES ASSAINISSEMENT

- Accompagnement à l'amélioration des systèmes d'assainissement prioritaires
Public visé : 400 systèmes d'assainissement avec non-conformités locales (DCE)
Taux d'aide allant jusqu'à 60% de subvention et 20% d'avances



Mobilisation des ACTEURS AGRICOLES



Vous jouez un rôle majeur dans les démarches de sobriété et de réduction des prélèvements. L'agence de l'eau est à vos côtés pour vous accompagner dans les changements de pratiques et de systèmes et améliorer la résilience de vos exploitations pour s'adapter au changement climatique.

- ◆ Accompagnement des acteurs agricoles dans leurs démarches de sobriété et de réduction des prélèvements
- ◆ Encourager le déploiement de filières à bas niveaux d'intrants
Soutenir les initiatives locales
Public visé : agriculteurs, acteurs filière
Taux d'aide : jusqu'à 80%



Mobilisation des ENTREPRISES



Produire avec moins d'eau, c'est possible ! L'agence de l'eau renforce son soutien financier pour vos efforts d'économies d'eau

- ◆ Mobiliser les entreprises dans leurs efforts d'économies d'eau
- ◆ Renforcer la mobilisation des acteurs en faveur de la sobriété, notamment les 7 sites industriels du bassin identifiés en liste nationale pour la réduction des prélèvements
 - Public visé : tous acteurs économiques
 - Taux d'aide : au maximum de l'encadrement communautaire, soit de 60 à 80% des études

1

2

Commission Territoriale Seine-Aval et Rivières Normandes

11 avril 2024

Présentation des grandes orientations du 12ème Programme

Point d'avancement

Mme Pascale FAUCHER

Directrice territoriale et maritime Seine aval

M. Ludovic GENET

Directeur territorial et maritime des bocages normands

LE PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU

Le programme d'intervention de l'agence détermine les domaines et conditions de l'action de l'agence pour les 6 ans

Un programme, c'est ...

une maquette financière (des dépenses, des recettes) sur 6 ans

des modalités de redevances

des modalités d'aides générales

des modalités d'aides thématiques

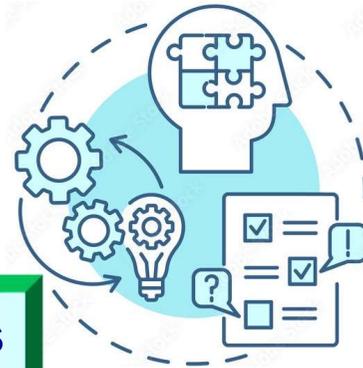
Le 12^e programme d'intervention : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2030

Adoption en comité de bassin puis en conseil d'administration avant **fin octobre 2024**

CALENDRIER

Phase 1 : Bilan et enjeux 12e P (fév. 2023 – sept 2023)

- Notion clés, modalités d'intervention au 11^e programme
- Bilan du 11^e programme
- Orientations pour le 12^e programme



Phase 2 : Propositions d'évolutions (nov. 2023 – fév. 2024)

- Orientation principales et modifications envisagées
- Maquette (besoins et ressources)
- Réforme des redevances

Phase 3 : Propositions et parties rédigées (fév. 2024 – mai 2024)

- Première propositions rédactionnelles en C3P
- Ajustement du plan du document
- Réforme des redevances et financement Plan Eau

Phase 4 : Adoption texte (début été 2024)

Nouveau calendrier pour permettre une meilleure anticipation des nouvelles redevances

Les orientations générales

pour le 12^e programme

ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LE 12^E PROGRAMME



1. Faire du 12^e programme la réponse aux enjeux de l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027 dans un contexte d'accélération du changement climatique (enjeux portés à travers le Plan Eau)



3. Veiller à l'efficacité environnementale de nos actions dans le contexte de contrainte budgétaire qui s'impose aux porteurs de projet



**2. Tenir le cap et renforcer les inflexions prises au 11^e programme
« Eau et climat, agir maintenant »**



4. Maintenir l'objectif de simplification de nos modalités d'aides



**5. Déterminer le niveau de ressources fiscales nécessaire
Ajuster et à même de renforcer le financement de nos interventions prévu par le Plan Eau**

DÉTAILS

1. Faire du 12e programme la réponse aux enjeux de l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027 dans un contexte d'accélération du changement climatique (enjeux portés à travers le Plan Eau)

Objectifs

- **Renforcer** l'ensemble des actions permettant la réduction des prélèvements **(-10% d'ici 2030)**
- **Poursuivre les actions de prévention** des pollutions des milieux aquatiques, y compris littoraux et marins (assainissement, réduction pollution à la source etc.)
- **Porter des efforts encore plus importants, et orientés** vers les résultats, sur les actions préventives de protection de la ressource (aires captage)
- **Appuyer la transition agro-écologique** pour garantir des résultats à long terme sur la préservation de la ressource, les milieux naturels,
- **Intégrer les actions de préservation et de restauration** de la **biodiversité** dans l'ensemble des thématiques d'action (milieux humides , solutions fondées sur la nature, milieu marin)

2. **Tenir le cap** et renforcer les inflexions prises au 11e programme
« Eau et climat, agir maintenant »

3. **Veiller à l'efficacité environnementale** des actions dans un contexte de contraintes budgétaires

4. **Maintenir l'objectif de simplification** de nos modalités d'aides

5. **Déterminer ensemble les ressources fiscales nécessaires** au financement du Plan Eau



DÉTAILS

2. Tenir le cap et si possible renforcer les inflexions prises au 11^e programme « Eau et climat, agir maintenant »

Objectifs

-S'inscrire dans les orientations du SDAGE 2022-2027 et la stratégie d'adaptation au changement climatique

-Mettre toujours plus l'accent sur les enjeux de l'eau dans leur dimension territoriale (le « grand cycle ») ;

-Mobiliser les acteurs à travers notamment l'accompagnement des prises de compétences, et la dynamisation des territoires au plus près des acteurs (gouvernance, contractualisation, animation territoriale).

1. Atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau en 2027
face aux changements climatiques et Plan Eau

3. Veiller à l'efficacité environnementale des actions dans un contexte de contraintes budgétaires

4. Maintenir l'objectif de simplification de nos modalités d'aides

5. Déterminer ensemble les ressources fiscales nécessaires au financement du Plan Eau



DÉTAILS

3. Veiller avant tout à l'efficacité environnementale des actions aidées dans le contexte de contrainte budgétaire qui s'impose aux porteurs de projet

Objectifs

- Maintenir des taux majorés pour les actions prioritaires et efficaces
- Accompagner les projets intégrant une vision globale, avec des conditions d'éligibilité favorisant l'efficacité
- Adopter une approche axée sur les résultats et les engagements à atteindre

1. Atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau en 2027 face aux changements climatiques et Plan Eau

2. Tenir le cap et renforcer les inflexions prises au 11^e programme « Eau et climat, agir maintenant »

4. Maintenir l'objectif de simplification de nos modalités d'aides

5. Déterminer ensemble les ressources fiscales nécessaires au financement du Plan Eau



DÉTAILS

4. Maintenir l'objectif de simplification des modalités d'aides

Objectifs

- Réduire le nb de taux d'aides, avec un taux de base pour les actions à impact modéré et un taux majoré pour les actions prioritaires (avec définition précise)
- Clarifier les opérations éligibles et les engagements demandés en mettant à profit les outils numériques (plateforme de dépôt des aides, formulaires de demandes d'aides)

1. Atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau en 2027 face aux changements climatiques et Plan Eau

2. Tenir le cap et renforcer les inflexions prises au 11^e programme
« Eau et climat, agir maintenant »

3. Veiller à l'efficacité environnementale des actions dans un contexte de contraintes budgétaires

5. Déterminer ensemble les ressources fiscales nécessaires au financement du Plan Eau



DÉTAILS

5. Déterminer collectivement le niveau de ressources fiscales nécessaire, à la fois ajusté et à même de renforcer le financement de nos interventions prévu par le Plan Eau

Objectifs

- S'appuyer sur la réforme des redevances des agences de l'eau et préserver les principes pollueur-payeur et préleveur-payeur ;
- Renforcer le signal prix sur les prélèvements d'eau, comme le SDAGE le préconise,
- Rester vigilant à l'équilibre entre usagers dans le financement du programme



1. Atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau en 2027 face aux changements climatiques et Plan Eau

2. Tenir le cap et renforcer les inflexions prises au 11e programme « Eau et climat, agir maintenant »

3. Veiller à l'efficacité environnementale des actions dans un contexte de contraintes budgétaires

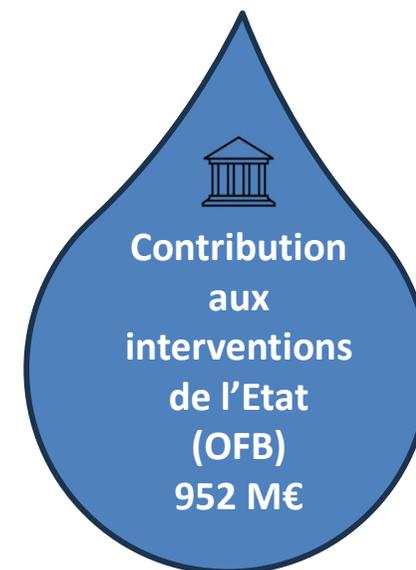
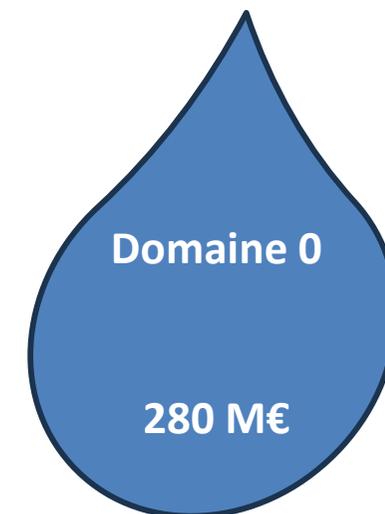
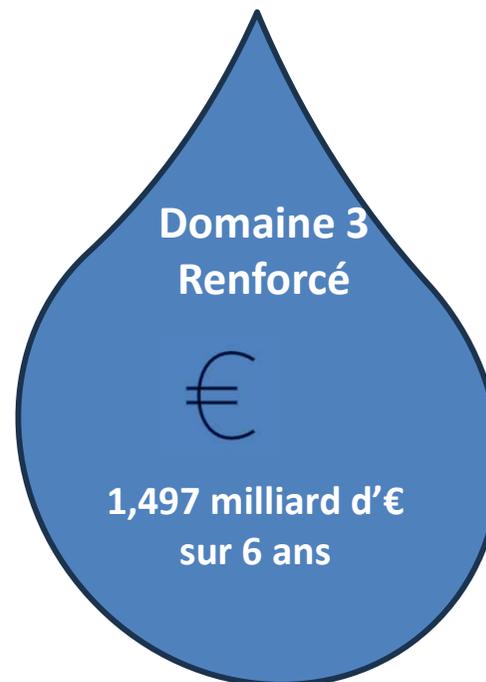
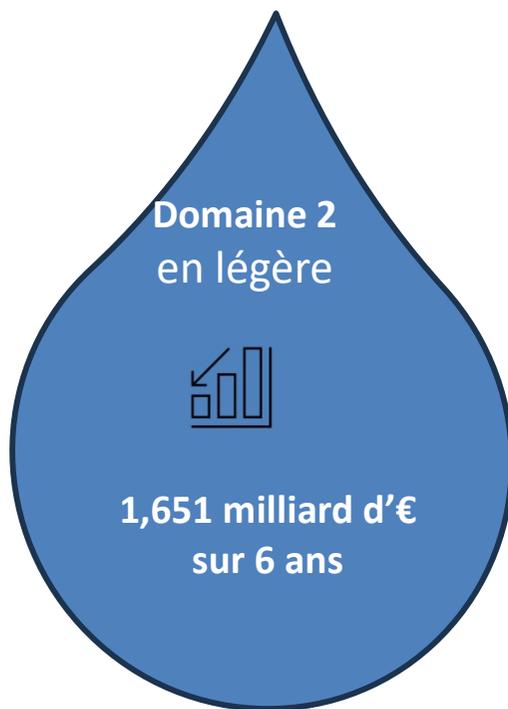
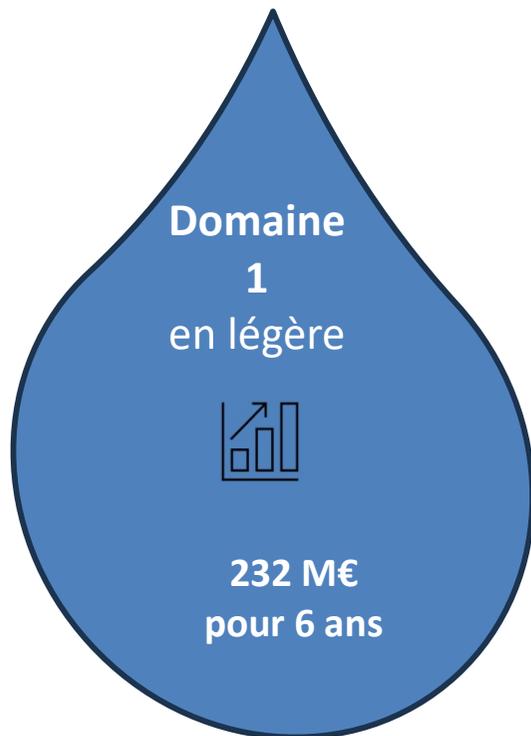
4. Maintenir l'objectif de simplification de nos modalités d'aides

Avancement des orientations budgétaires

du 12^e programme

AVANCEMENT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU 12^E PROGRAMME

LES DEPENSES = BESOINS



De 4,4 Md€ à 4,6 Md€

AVANCEMENT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU 12^e PROGRAMME

LES RECETTES

Décision de viser une augmentation des ressources pour financer le Plan Eau à hauteur de **90M€/ an**

Dans le cadre de la réforme des redevances pollution et collecte domestiques payées par les usagers domestiques et assimilés domestiques :

- Proposition de la C3P de jouer pleinement l'incitativité des redevances de performances :
 - >La redevance Consommation représentera 2/3 des ressources
 - >Les redevances Performance représenteront 1/3, avec un signal plus fort sur les redevances de performance des systèmes d'assainissement
- C3P du 25 mars : choix du scénario 1 (sur 2 scénarios étudiés) avec une augmentation des redevances à hauteur de 90M€ par l'ensemble des usagers (de l'ordre de +15% de l'ensemble des redevances, puis 20% pour les redevances prélèvements à mi programme) scénario à affiner désormais en C3P des 25 avril et 16 mai.

Les modalités des aides

par thématique

LES MODALITÉS DES AIDES PAR THÉMATIQUES

1. Milieux naturels

2. Gestion des eaux de pluie

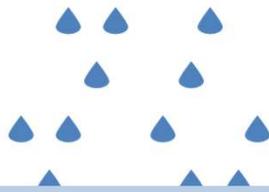
3. Préservation de la ressource en eau

4. Sobriété en eau et réduction des prélèvements pour tous les usagers

5. Transition agricole pour l'eau

6. Mobilisation des acteurs

Reste à aborder :



Assainissement

Modalités générales



Accompagnement des acteurs économiques

International

LES MODALITÉS DES AIDES PAR THÉMATIQUES

Milieux naturels

Nouveau regroupement des enjeux de préservation des écosystèmes, de la biodiversité et la prévention des risques naturels

Évolution : maintien des taux prioritaires pour restauration écologique et concentration des moyens pour les opérations ambitieuses d'hydromorphologie, **arrêt des aides à l'entretien** afin de favoriser la dynamique naturelle des rivières et en contrepartie aide accrue à l'émergence de projets de renaturation, extension d'aides pour infrastructures agro-écologiques,

Priorité SFN pour la prévention du ruissellement-érosion et des inondations.

Milieux naturels

Gestion des eaux de pluie

Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des prélèvements pour tous les usagers

Transition agricole pour l'eau

LES MODALITÉS DES AIDES PAR THÉMATIQUES

Gestion des eaux de pluie

Aides orientées vers projets ambitieux :
déraccordement et
désimperméabilisation.

Nouveau : Aides à la
**désimperméabilisation avec
végétalisation**, y compris pour des
surfaces non raccordées, dans **zones
urbaines existantes**.

(Poursuite des débats en C3P) et Commission
des aides

Milieus naturels

Gestion des eaux de
pluie

Préservation de la
ressource en eau

Sobriété en eau et réduction
des prélèvements pour tous
les usagers

Transition agricole pour
l'eau

LES MODALITÉS DES AIDES PAR THÉMATIQUES

3. Préservation de la ressource en eau

- Priorité à la **prévention**, avec taux majorés.
- Soutien des projets d'adduction en eau potable, conditionnés à la mise en place effective d'actions préventives
C3P et Commission des aides mobilisés sur le lien préventif/curatif
- Taux majorés** pour certaines actions, notamment dans les zones à tension d'approvisionnement en AEP.

Milieux naturels

Gestion des eaux de pluie

Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des prélèvements pour tous les usagers

Transition agricole pour l'eau

LES MODALITÉS DES AIDES PAR THÉMATIQUES

4. Sobriété en eau et réduction des prélèvements pour tous les usagers Nouveau chapitre du programme

Soutien à l'amélioration des connaissances des prélèvements. Points d'attention de la C3P sur méthodologie et gouvernance EVP

Accent sur le **financement de l'animation** dans les PTGE et les SAGE avec volet quantitatif.

Soutien à la REUT, si efficace environnementalement.

La C3P souhaite **mieux intégrer les SFN** et **l'agroécologie** aux projets de sobriété

Milieus naturels

Gestion des eaux de pluie

Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des prélèvements pour tous les usagers

Transition agricole pour l'eau

LES MODALITÉS DES AIDES PAR THÉMATIQUES

5. Transition agricole pour l'eau

-Renforcement du 11e prog. pour la **transition agricole** : préservation de la biodiversité, adaptation au changement climatique, et accompagnement des agriculteurs pour la sobriété en eau.

-**Simplification** des aides pour les filières agricoles BNI.

La C3P souhaite aider les structures compétentes en GEMAPI dans la **plantation des haies**, avec des garanties sur la pérennité des travaux aidés

Milieus naturels

Gestion des eaux de pluie

Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des prélèvements pour tous les usagers

Transition agricole pour l'eau

LES MODALITÉS DES AIDES PAR THÉMATIQUES

6. Mobilisation des acteurs

- Augmentation du taux d'aides pour l'animation des SAGE à 70 % et jusqu'à 80 % pour ceux intégrant la gestion quantitative.
 - Consensus sur les ajustements proposés sur les contrats de territoire, qui intègrent désormais **la sobriété**, contrats centrés sur les **actions prioritaires** et orientés vers les résultats.
- Reconduction des aides à la communication du 11e programme.**

Milieux naturels

Gestion des eaux de pluie

Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des prélèvements pour tous les usagers

Transition agricole pour l'eau

LES MODALITÉS DES AIDES PAR THÉMATIQUES

Assainissement

Reconduction des taux prioritaires pour les eaux à usages sensibles et influençant les paramètres déclassant de la masse d'eau concernée pour STEP et Réseaux de collecte

Effort réduction débit changement climatique

Limitation création station < 200 eqht excepté dérogation

Extension de l'ANC aux communes < 200 eqht zonage ANC

Sensibilisation aux usages substances dangereuses

Augmentation forfaits ANC, études, branchements privés (IDF/Bassin)

C3P : arbitrage sur différence de taux prioritaire et moins prioritaire en fonction des moyens

Restaurer la nature

Gestion des eaux de pluie

Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des prélèvements pour tous les usagers

Transition agricole pour l'eau

Assainissement

Activités économiques (hors agriculture)

LES MODALITÉS DES AIDES PAR THÉMATIQUES

Activités économiques (hors agriculture)

Reconduction des modalités du 11e récemment révisées

Accent mis sur les actions collectives

Homogénéisation des pratiques en matière de prix de référence (comparaison par rapport à un prix de référence, ou valeur guide) pour station

Suppression du prix de référence pour les travaux de technologies propres

Possibilité de financer des études réalisées en interne (« en régie ») coûts internes d'ingénierie de conception de solution avec travaux

Attention de la C3P sur les scénarios contrefactuels

Restaurer la nature

Gestion des eaux de pluie

Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des prélèvements pour tous les usagers

Transition agricole pour l'eau

Assainissement

Activités économiques (hors agriculture)

Suite des travaux et modification

du calendrier d'adoption du 12^e programme

LES MODALITÉS DES AIDES PAR THÉMATIQUES

16 mai 2024

Présentation de l'avant-projet du 12^e programme en C3P, dont les orientations générales, les taux de redevances et les orientations financières.

21 juin 2024

Examen du programme en CA, avec saisine du CB pour avis sur les orientations générales, financières et les taux de redevances.

2 juillet 2024

Avis du CB sur les orientations générales, les taux de redevances et les orientations financières, suivi d'un CA pour adoption finale.

Présentation pour information du projet de modalités thématiques



19 septembre 2024

Adoption par le CA des conditions générales et par thématiques d'attribution des subventions et concours financiers en CA. Présentation des modalités définitives au CB du 10 octobre 2024 (information)

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Echanges avec la salle

Commission Territoriale Seine-Aval et Rivières Normandes

11 avril 2024



REFORME DES REDEVANCES ET FINANCEMENT DU PLAN EAU

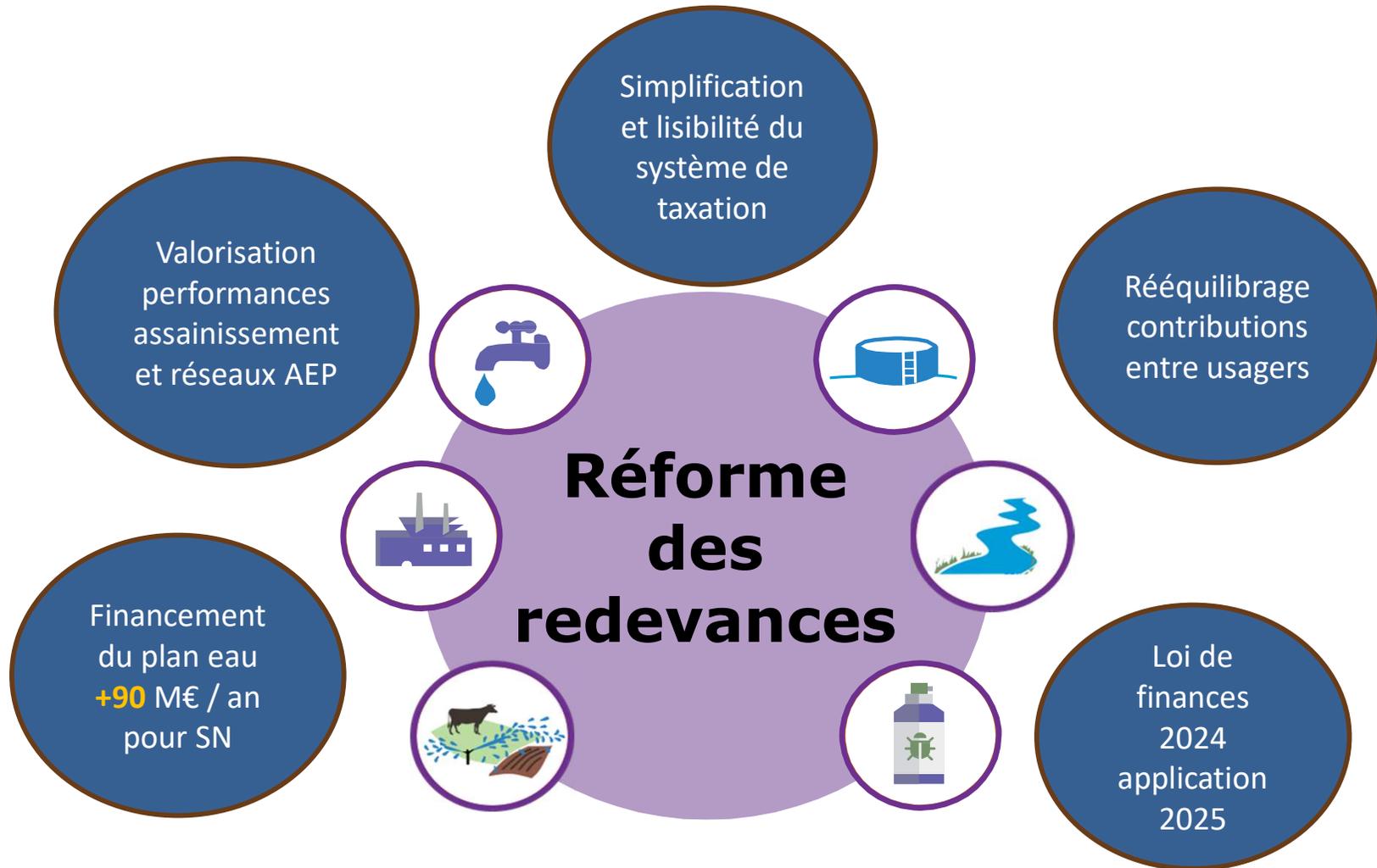
Brigitte GROULT - Sylvain LEMARIE

Cheffe du service SCR - Direction territoriale et maritime
des bocages normands

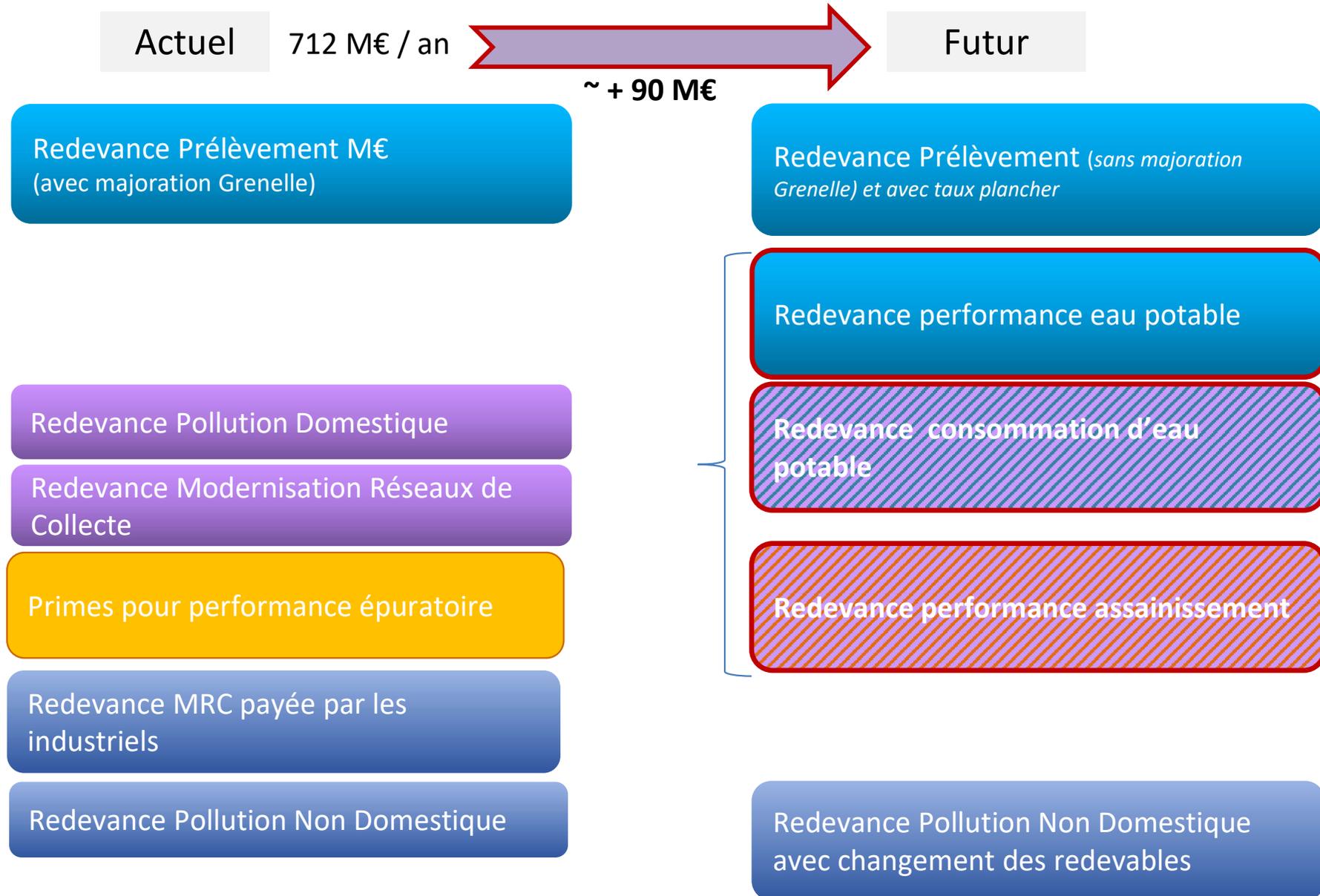
Chef du Service SPORAGF– Direction territoriale et maritime
Seine aval

Plus incitatives et mieux partagées

Commission Territoriale
Seine-Aval et Rivières Normandes



Dispositif actuel et futur pour Seine Normandie



Financement du plan eau : ~ + 90 Md€

Nouvelle redevance

Commission Territoriale
Seine-Aval et Rivières Normandes

1 redevance de Consommation d'eau Potable

Utilisation de l'eau potable,
qui de facto n'est plus potable après

Assujettis :
abonnés au réseau
de distribution
d'eau potable*

Assiette : m³ d'eau
potable
consommés

calcul : m³ d'eau
potable
consommés
X taux en €/m³

* *Usagers domestiques, exploitations agricoles, industriels... sans plafonnement*

Impact redevance existante

Redevance Prélèvement

Prélèvement d'eau dans le milieu naturel

Assujettis :
maître d'ouvrage
qui prélève dans
le milieu

Assiette : m³ d'eau
prélevés dans le
milieu naturel

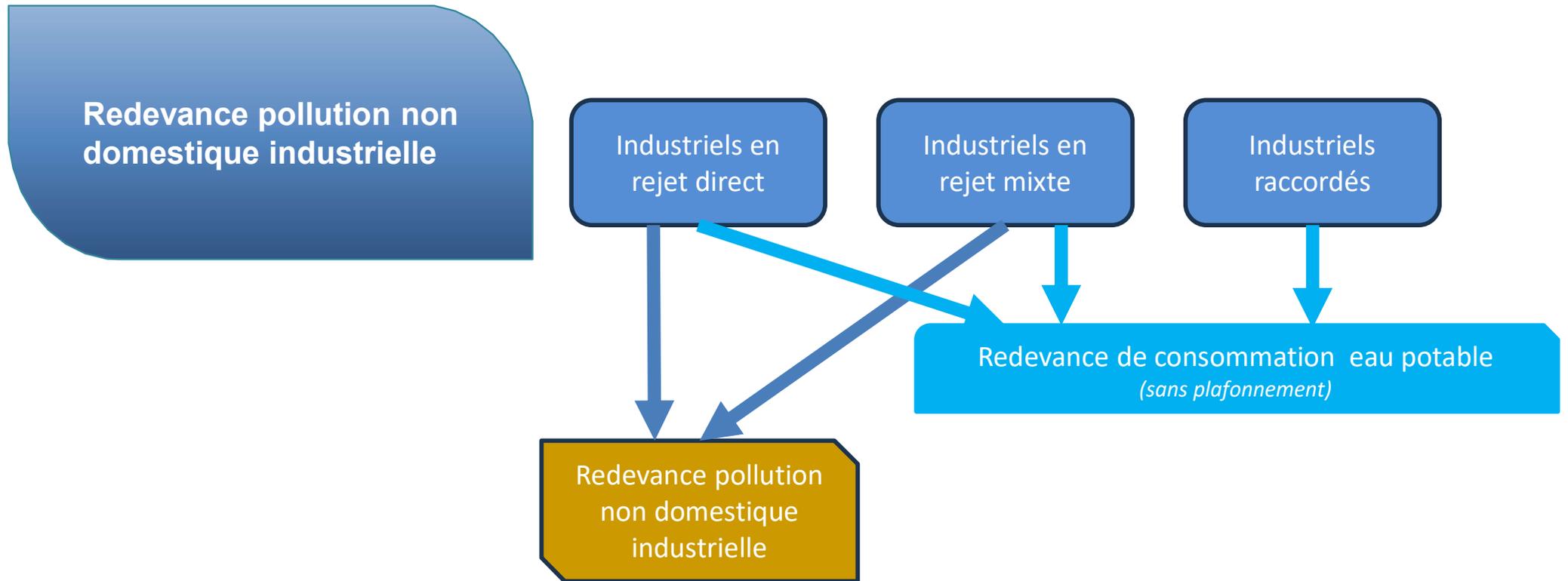
calcul : m³ d'eau prélevés
x **taux** en €/m³

Instauration de taux
planchers

Suppression du
doublement de
taux dit
« Grenelle »

Majorations
pour absence
ou défaillance
de compteur
ou absence de
registre de
suivi

Impact redevance existante



- ***Fin du basculement en pollution domestique des industriels sous le seuil***
- ***Suppression de la publication des listes de redevables directs par l'agence***

Les nouvelles redevances incitatives

Nouvelles redevances incitatives

Redevance performance réseaux eau potable

Valorisation de la suppression des fuites
et de la connaissance de l'état du réseau
de distribution d'eau potable

Assujettis :
collectivités
compétentes
en distribution
d'eau potable

Assiette : m³
d'eau facturés en
eau potable

redevance pour performance des réseaux d'eau potable

=

m³ eau potable facturés

X

taux voté par instances agence de l'eau *

X

(1 - [COEF Performance [0 à 0,55] + COEF Gest Patrimoniale [0 à 0,25])

* Vote au CB de juillet des taux AESN

Nouvelles redevances incitatives

Redevance
performance réseaux
eau potable

Exemple:

Assiette : 120 000 m³ facturé pour l'eau potable

1^{er} cas une collectivité performante

$$\text{Redevance} = 120\,000\text{m}^3 \times \text{TAUX} \times 0,3 =$$

2^{ème} cas une collectivité peu performante

$$\text{Redevance} = 120\,000\text{m}^3 \times \text{TAUX} \times 0,85 =$$

Nouvelles redevances incitatives

Redevance performance systèmes d'assainissement

Valorisation de l'autosurveillance, du respect des objectifs de rejet et de l'efficacité épuratoire du système d'assainissement

Assujettis :
collectivités
compétentes en
matière de
traitement des
eaux usées

Assiette : m³ d'eau
facturés au titre de
l'assainissement

$$\begin{aligned} & \text{redevance pour performance des systèmes assainissement} \\ & = \\ & \text{m}^3 \text{ eaux assainis facturés} \\ & \times \\ & \text{taux voté par instances agence de l'eau} \\ & \times \\ & (1 - [\text{COEF autosurveillance [0 à 0,3]} + \text{COEF conformité réglementaire [0 à 0,2]} \\ & + \text{COEF efficacité assainissement [0 à 0,2]}) \end{aligned}$$

Nouvelles redevances incitatives

Redevance
performance
systèmes
d'assainissement

Exemple:

Assiette : 110 000 m³ facturés au titre de l'assainissement

1^{er} cas une collectivité performante

$$\text{Redevance} = 110\,000\text{m}^3 \times \text{TAUX} \times 0,35 =$$

2^{ème} cas une collectivité peu performante

$$\text{Redevance} = 110\,000\text{m}^3 \times \text{TAUX} \times 1 =$$

Calendrier instances



Chronologie de mise en œuvre

Commission Territoriale
Seine-Aval et Rivières Normandes

2024

- Décrets et textes d'application fixation des premiers taux des nouvelles redevances (juin 2024) .
- Sondage des collectivités potentiellement futures redevables (juin 2024)
- Information des redevables sur la réforme (septembre 2024)
- Mise à jour des conventions de reversement (avant novembre 2024)

2025

- Nouvelles redevances sur la facture d'eau (rubriques organismes publiques)
- Déclaration et instruction sur les redevances 2024 correspondant à l'ancien dispositif.
- Recettes : acomptes redevance pour consommation.

2026

- Première année de déclaration et d'instruction et encaissement des nouvelles redevances.
- Redevances pour performance avec modulation forfaitaire sur les données de l'année 2023 (= pas de différenciation de la performance des services)

2027

- Première année complète de la réforme
- Redevances pour performance avec modulation en fonction de la performance (exploitation des données de l'année 2024)

Echanges avec la salle

Commission Territoriale Seine-Aval et Rivières Normandes 11 avril 2024



Commission Territoriale Seine-Aval et Rivières Normandes

11 avril 2024

Ils l'ont fait
pourquoi pas vous ?

Commission Territoriale Seine-Aval et Rivières Normandes 11 avril 2024



La stratégie de mobilisation des acteurs du territoire Bilan et perspectives



Stéphane Le Villain – Fanny Olivier

Chef du service Manche - Direction territoriale et maritime
des bocages normands

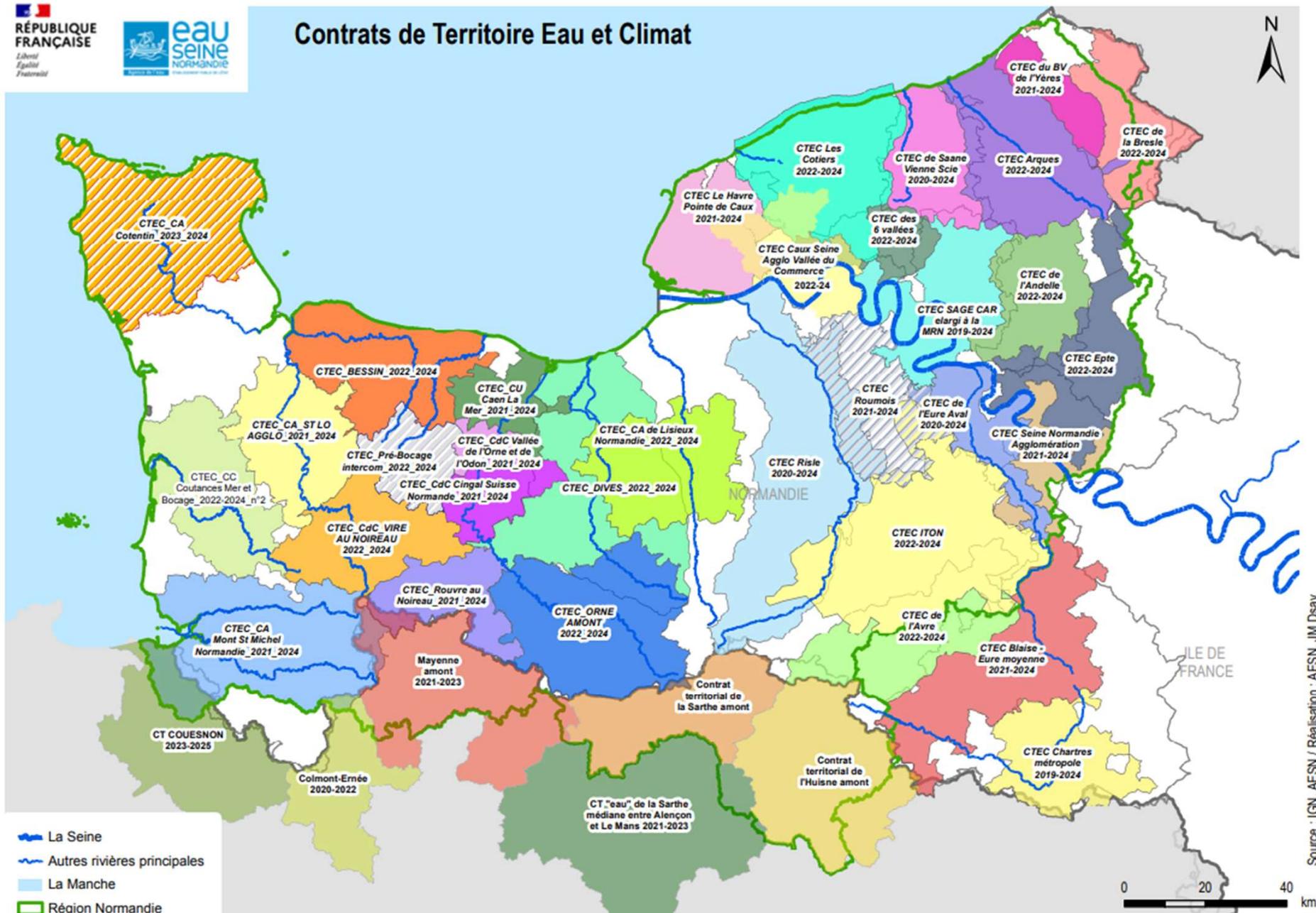
Chargée de projet politique territoriale – Direction territoriale et
maritime Seine aval

DBN : validation en COMITER du 8 février 2019 et en commission des aides du 20 mars 2019

DSAV : validation en COMITER du 22 mars 2019 et en commission des aides du 3 juillet 2019

Adaptation de la stratégie aux particularités des territoires

- 1) en favorisant la logique de bassin versant
- 2) en intégrant l'organisation des compétences des maître d'ouvrage
- 3) en échelonnant les démarches en fonction des volontés locales d'agir
- 4) des contrats multithématiques



35 CTEC signés au cours du 11^{ème} programme

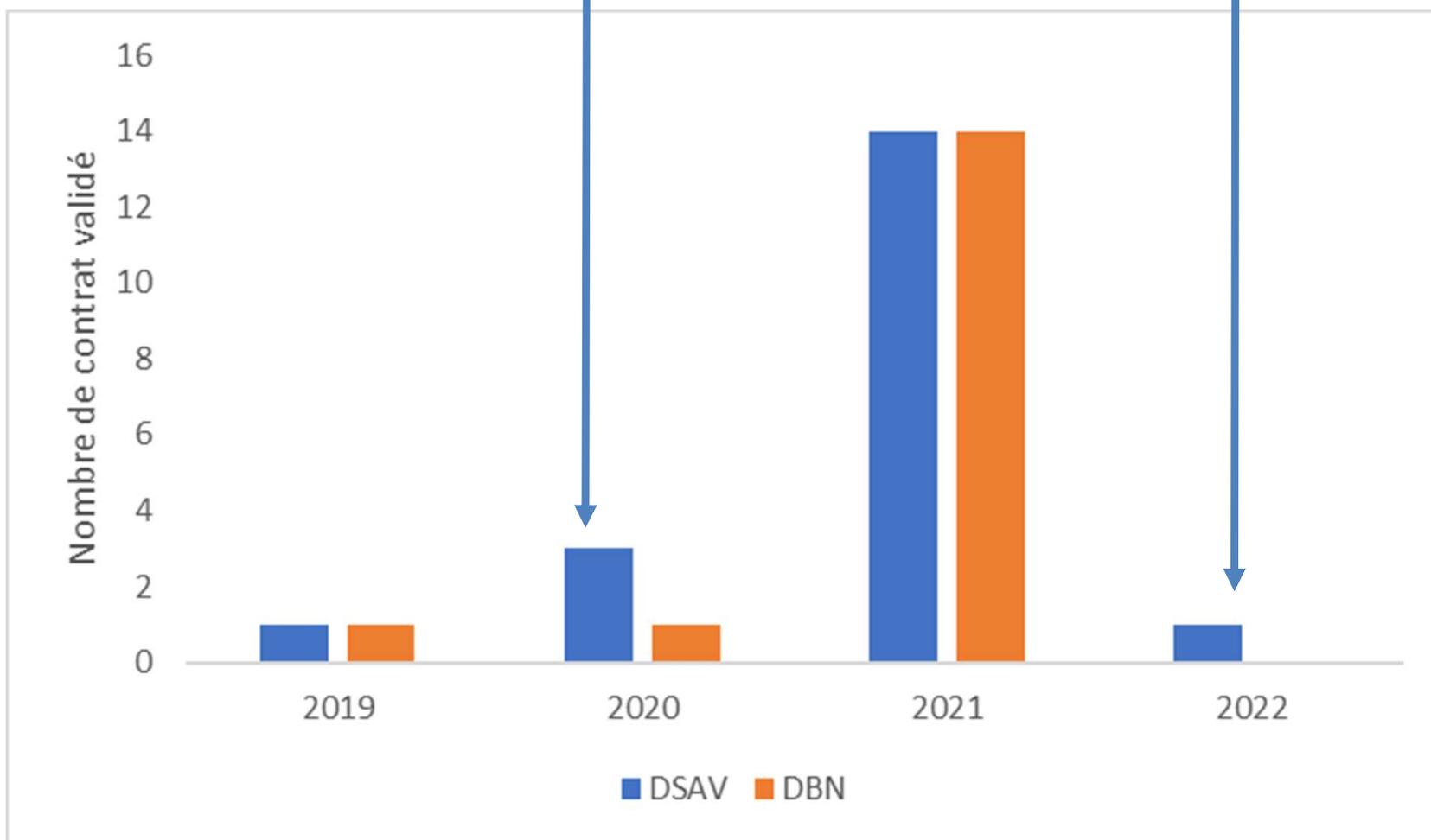
- Durée de 3 à 6 ans
- De 2 à 17 signataires
- 152 ETP finançables
- 413 M€ d'opérations planifiées

Dynamique d'élaboration des contrats durant le 11ème programme

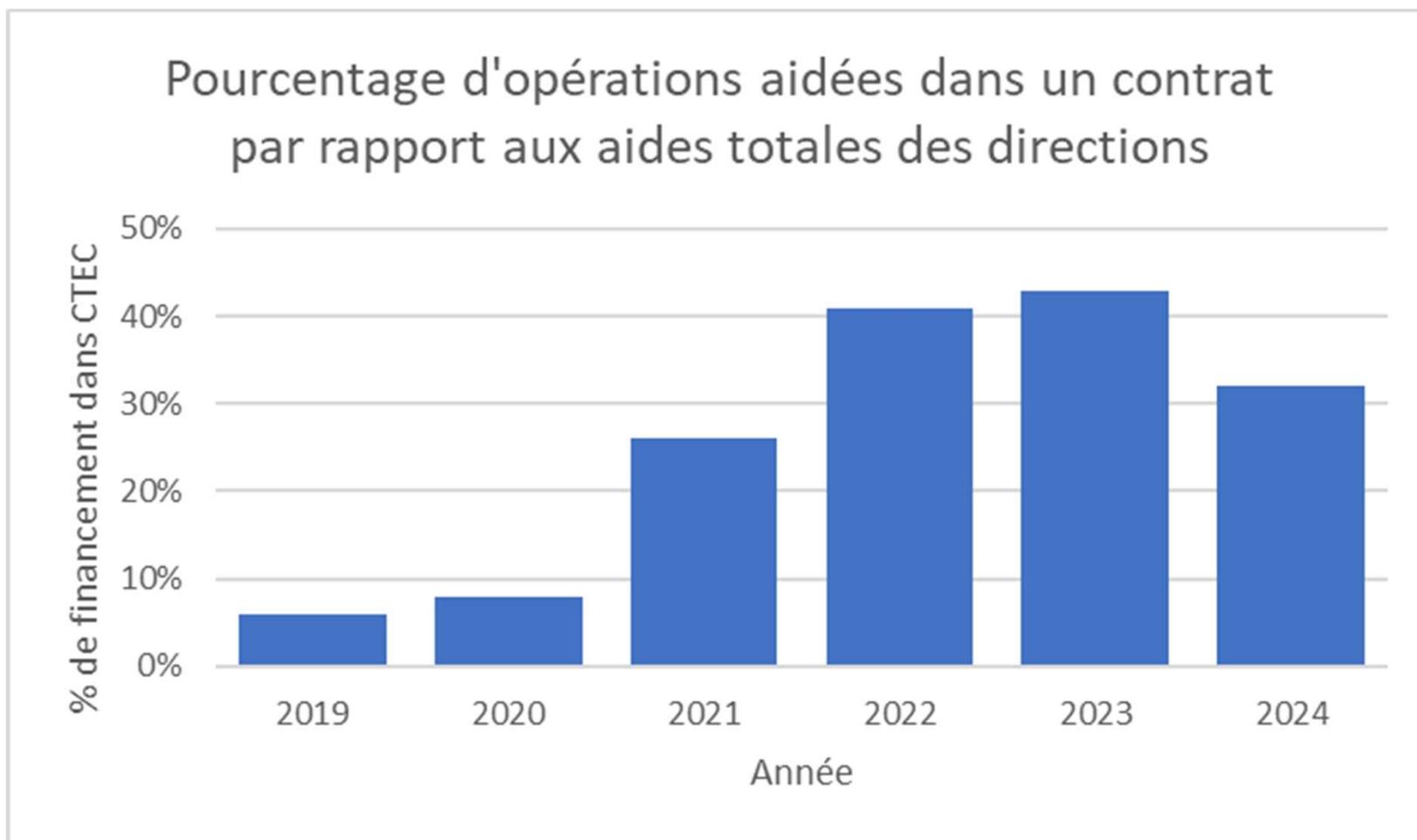
Commission Territoriale
Seine-Aval et Rivières Normandes

Elections municipales &
pandémie COVID

Conditionnalité:
Pas de contrat = pas
de financement d'animation

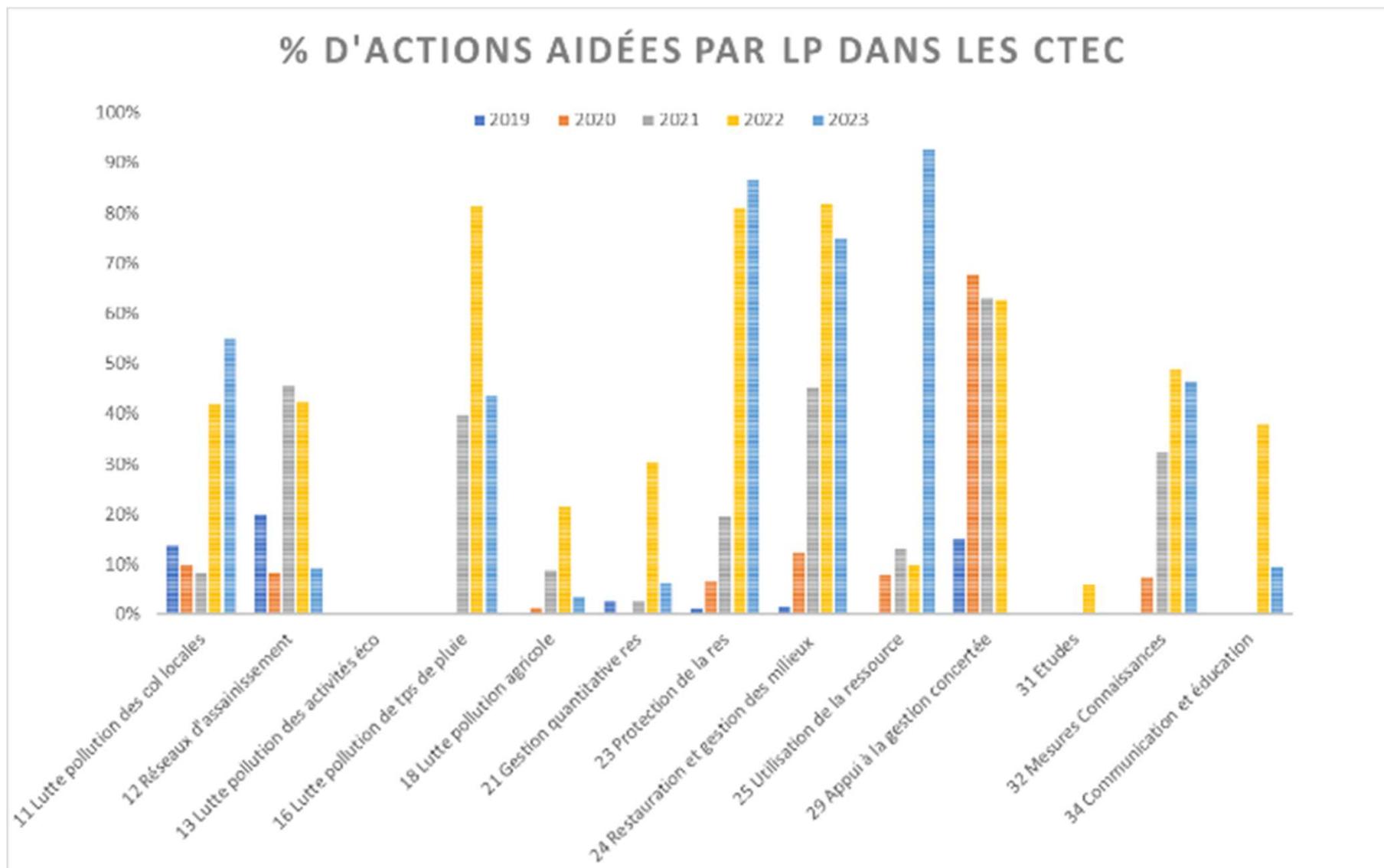


Les actions des CTEC en lien avec les aides de la DT



Taux de réalisation financière des contrats en cours à mars 2024 : entre 39% et 190%

Lien entre les thématiques prioritaires des contrats et les opérations aidées en pourcentage sur les directions



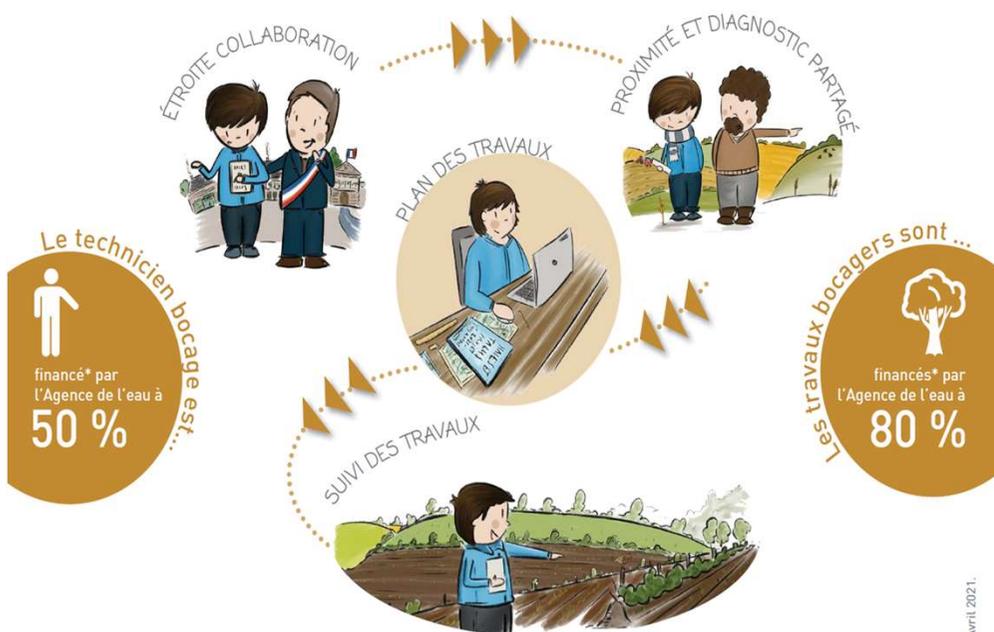
Effet accélérateur Bocages Normands = technicien bocage

Commission Territoriale
Seine-Aval et Rivières Normandes

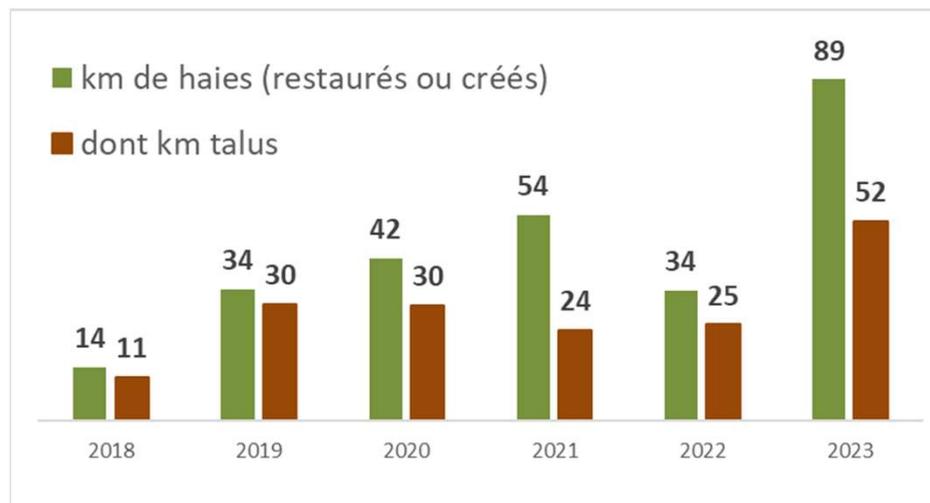
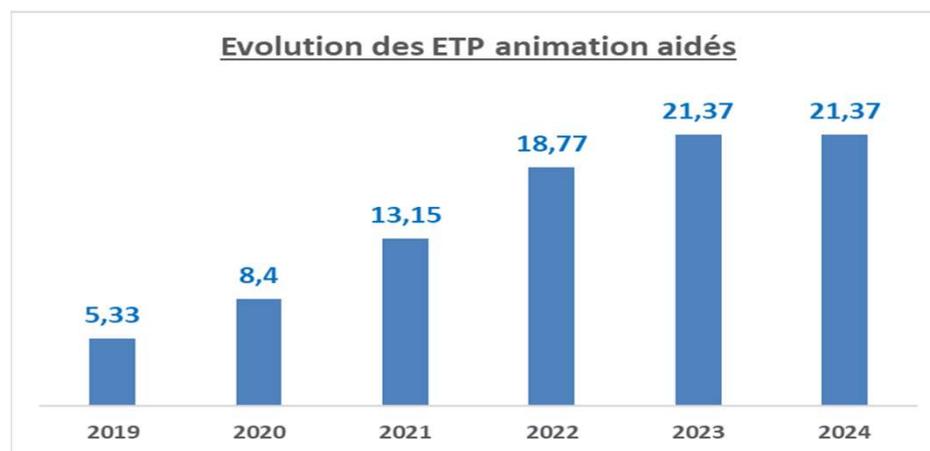
► 1/3 des ME ESUP déclassées par le ruissellement agricole

approche transversale de la collectivité (EPCI FP en majorité)

Travail des services compétents en urbanisme, espaces verts, cycles de l'eau sous une maîtrise d'ouvrage unique



/ Avril 2021.



Outil de programmation milieu aquatique et humide PPMAH

Les objectifs

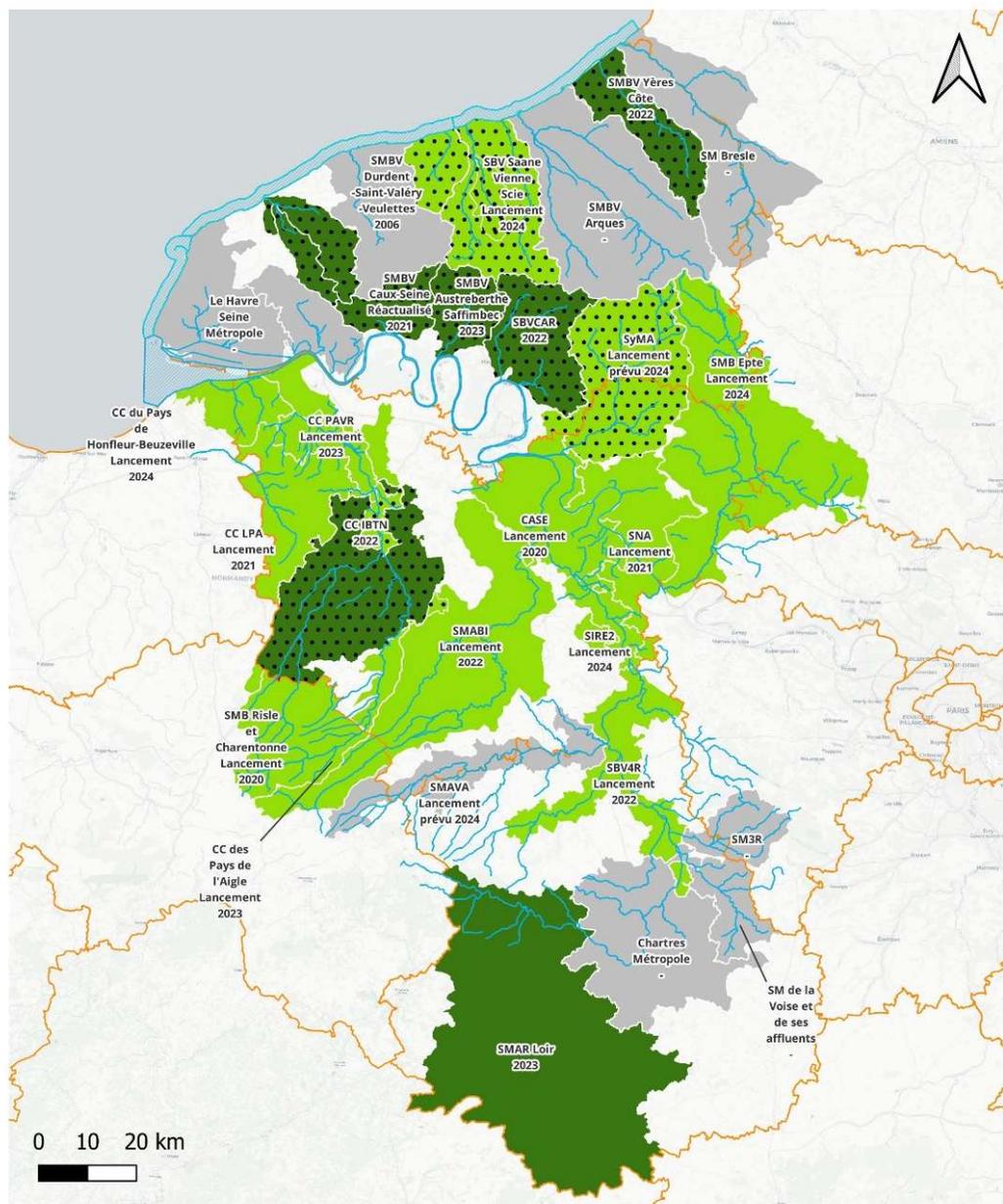
Avoir des programmations pluriannuelles de travaux sur tous les cours d'eau

Lien avec les milieux humides (ZH-mares...)

Prise en compte de l'enjeu ruissellement-érosion

Extension au bassin versant

Appropriation des enjeux par les Gemapiens



Légende

- Cours d'eau
- Masses d'eau côtières et de transition
- Contour des unités hydrographiques
- ⋯ Prise de compte érosion-ruissellement dans l'outil de planification

Etat d'avancement outil de planification

- PPMAH fini - Travaux commencés
- Etude en cours
- Ancien PPRE - à réviser

Des Questions ?

Faire des contrats un **outil de priorisation des aides de l'agence** au service des orientations du SDAGE et des enjeux eau, climat et de la biodiversité des territoires

Limitier le nombre d'actions dans le programme prévisionnel en sélectionnant les actions prioritaires, un atelier participatif et éventuellement une **action pilote** ou expérimentale avec une ambition forte sur l'adaptation et/ou l'atténuation au changement climatique

Distinguer la durée du contrat, pouvant aller jusqu'à 6 ans de la durée des plans d'actions pluriannuels.

Exemple: Un contrat de 6 ans et un plan d'action à 3 ans révisable

•=> permet d'adapter la durée au pas de temps « PDM »

➤ **Ajout des enjeux « sobriété, économies d'eau » et « reconquête des milieux »**

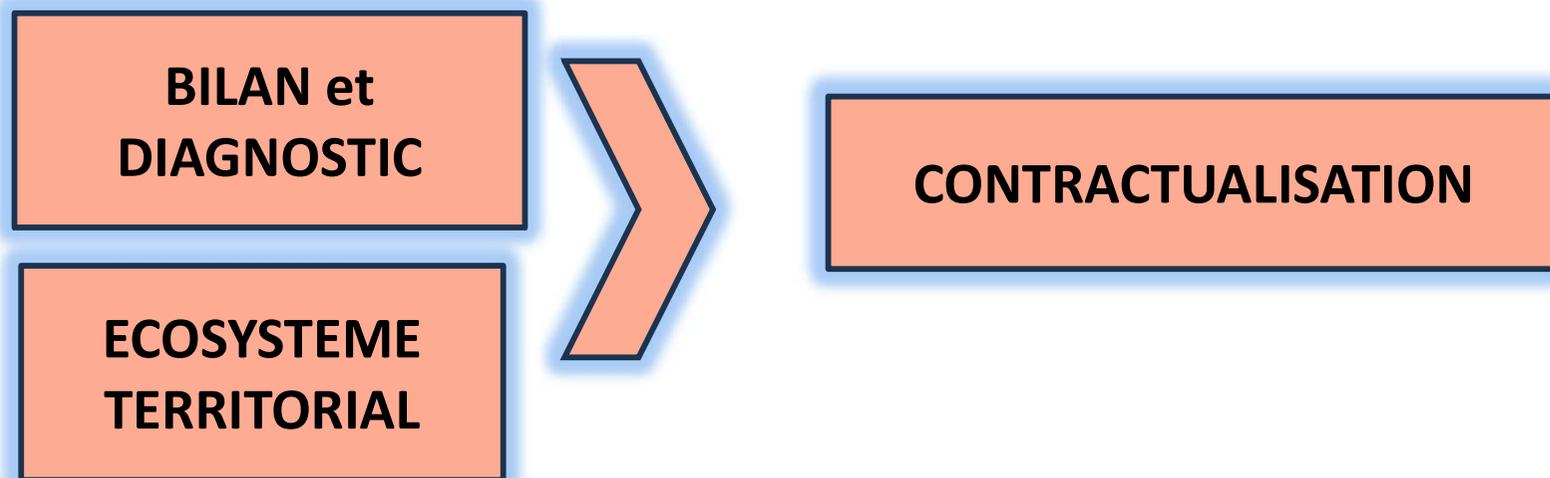
4 enjeux :

- La gestion à la source des eaux pluviales et performance de gestion des eaux usées ;
- La préservation de la ressource ;
- **La sobriété, les économies d'eau de l'ensemble des usagers ;**
- La **reconquête** des milieux.

LES STRATEGIES DE MOBILISATION TERRITORIALE

Méthode

- Bilan des contrats sur chacun des territoires, qu'est-ce qu'il reste à faire?
- Zoom sur les enjeux et lien avec l'état des ME
- Est-ce qu'il y a eu une évolution de la gouvernance locale (AEP- Ass- GEMAPI- protection de la ressource)?
- Quelle dynamique locale ?
- Quels outils actifs présents (SAGE, PTGE, PAPI, CRTE...)?



Commission Territoriale
Seine-Aval et Rivières Normandes

1ere étape : croisement des informations et préfléchage des territoires et des enjeux en interne agence

2ème étape

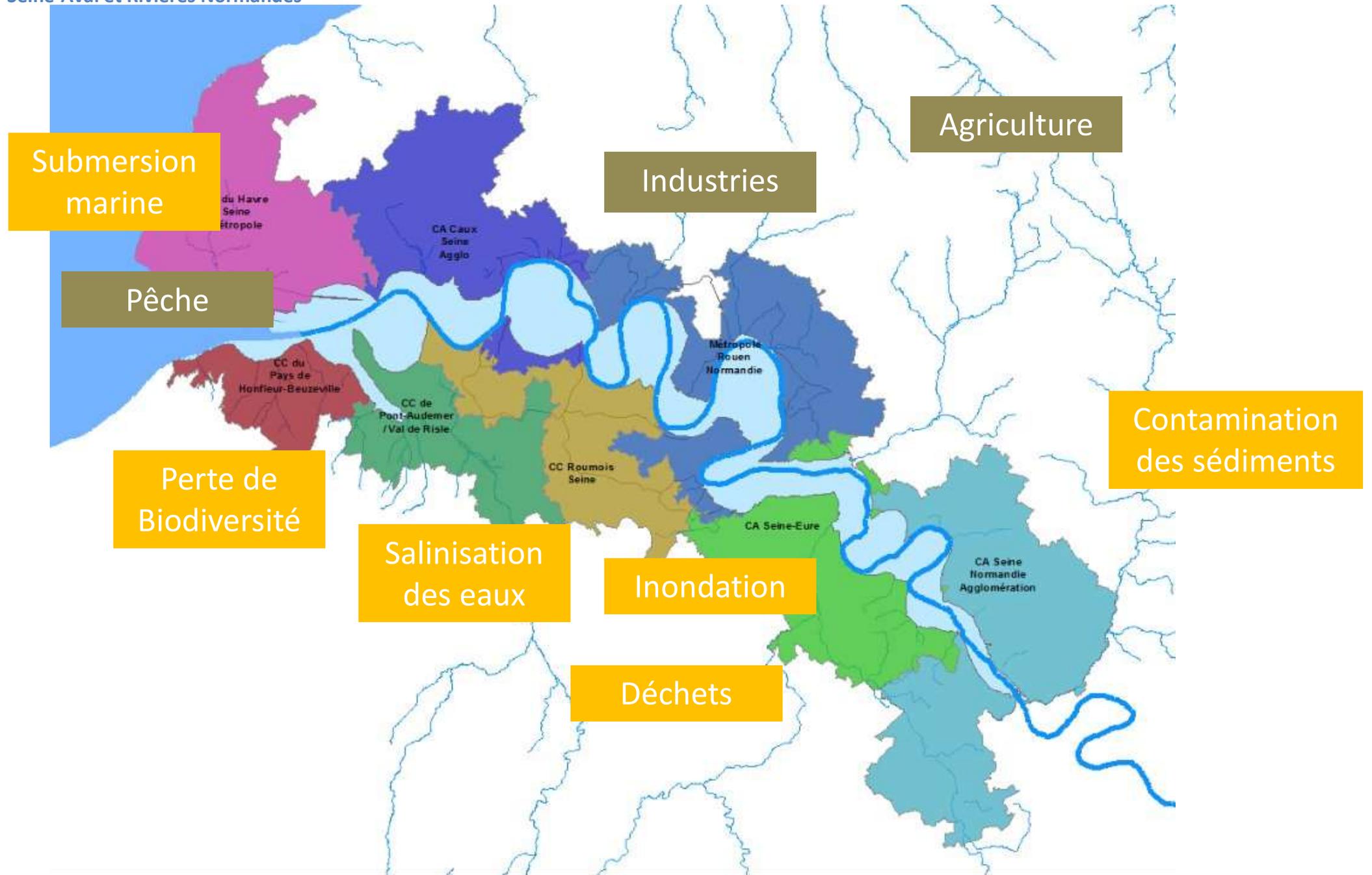
- réalisations des comités de pilotage de fin de contrat (bilan avec MO)
- échanges avec les services de l'Etat (MISEN)

3ème étape - présentation et validation de la stratégie

- Préfet
- COMITER
- Commission des aides
- Acteurs des territoires

Exemple- L'axe Seine

Commission Territoriale
Seine-Aval et Rivières Normandes



Quels acteurs pour améliorer la qualité de la Seine et préparer l'élévation du niveau marin?

Commission Territoriale
Seine-Aval et Rivières Normandes

Agriculteurs

Maison de
l'estuaire

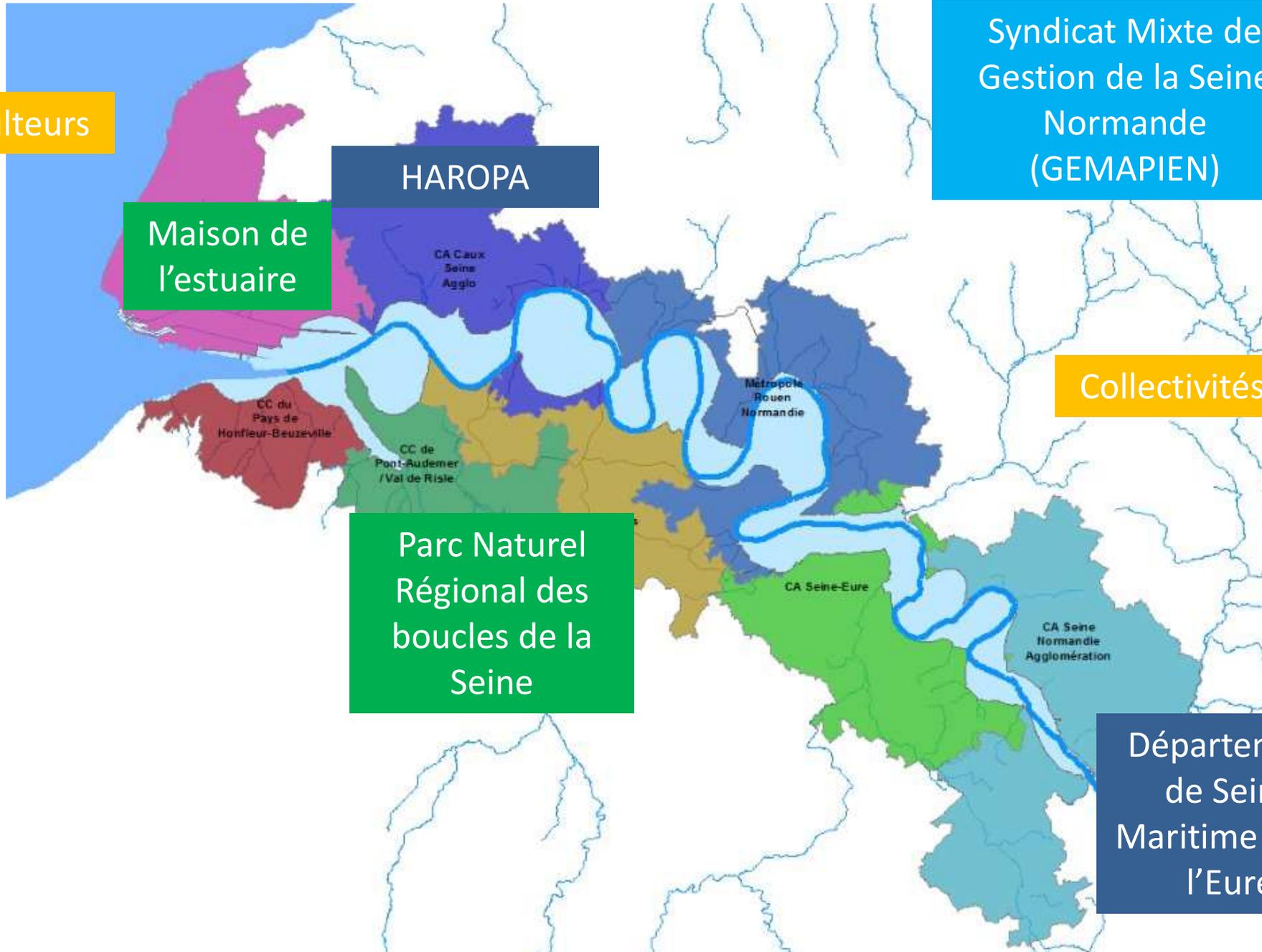
HAROPA

Parc Naturel
Régional des
boucles de la
Seine

Syndicat Mixte de
Gestion de la Seine
Normande
(GEMAPIEN)

Collectivités

Département
de Seine
Maritime et de
l'Eure



Merci de votre attention



Echanges avec la salle

Commission Territoriale Seine-Aval et Rivières Normandes

11 avril 2024

Conclusions

Mme Valérie DESQUESNE

**Présidente de la Commission Territoriale Seine-Aval et Rivières Normandes
Vice-Présidente du Conseil Départemental du Calvados**

Mme Pascale FAUCHER

Directrice territoriale et maritime Seine-Aval

M. Ludovic GENET

Directeur territorial et maritime des bocages normands